



## **Compte-rendu du comité de suivi élus n°1**

*Mercredi 19 mai 2021 18h30*

*Lors de ce comité de suivi élus étaient présents :*

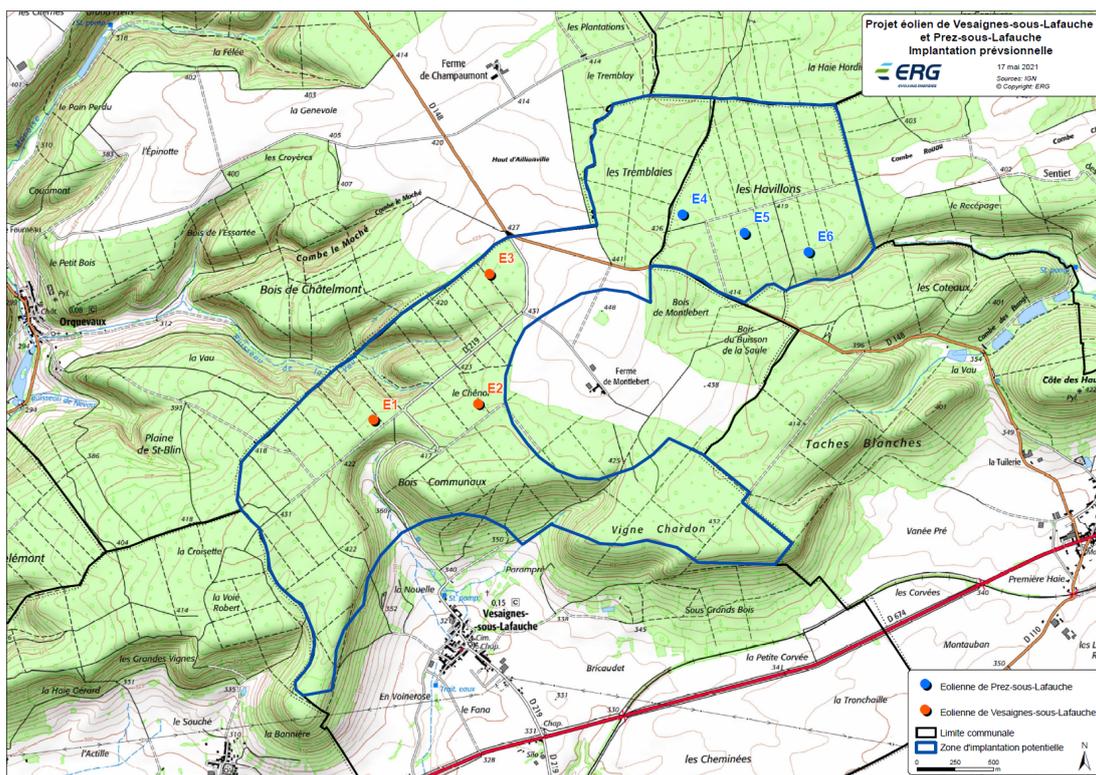
- *M. MOCQUET, maire de Prez-sous-Lafauche et M. JACQUIN, premier adjoint,*
- *M. GRAILLOT, maire de Vesaignes-sous-Lafauche et M. HABERT, second adjoint,*
- *M. BRAYER, vice-président de la communauté de communes Meuse Rognon chargé du développement économique et de la politique territoriale de santé,*
- *Solène D'INCA et Clément MIONE (ERG),*
- *Juliette FOURNIL et Romain LACOMME (Agence TACT).*
- *Excusé : ONF*

*Ce document entend faire une brève synthèse de la présentation effectuée et des échanges ayant eu lieu. Par commodité, certaines questions posées et échanges sont directement résumés dans le corps du texte.*

Pour rappel, l'objectif du comité de suivi est de permettre aux élus municipaux, intercommunaux et à l'ONF, acteur central de la forêt communale, de suivre les avancées du projet. Il s'agit également de proposer un temps d'échanges afin de revenir sur les questions pouvant rester en suspens et de réfléchir à l'utilisation des retombées locales générées par le projet.

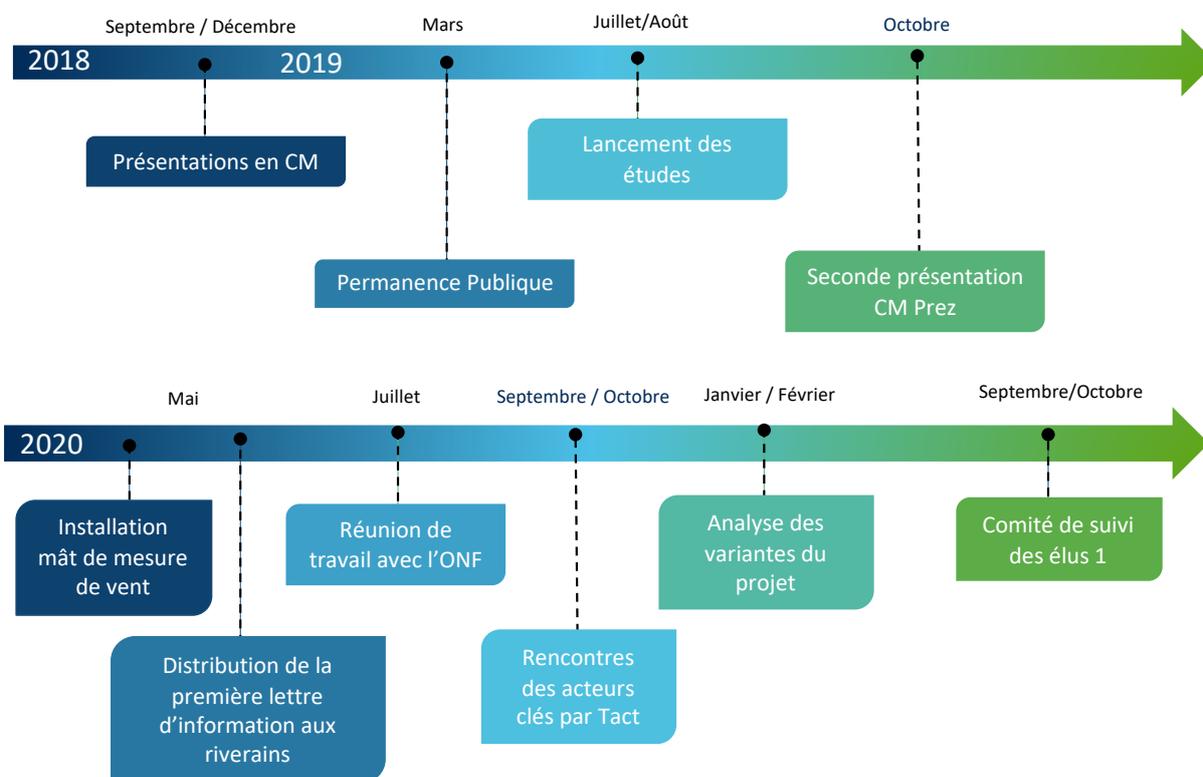
### **Présentation des éléments finaux du projet**

Une présentation de l'implantation retenue des éoliennes a été réalisée. Le projet compte donc 6 machines, 3 sur chaque commune. Il devrait pouvoir alimenter en électricité 12 000 foyers.



Carte d'implantation des éoliennes, version définitive.

## Retour sur l'historique de la démarche d'information et de concertation du projet :



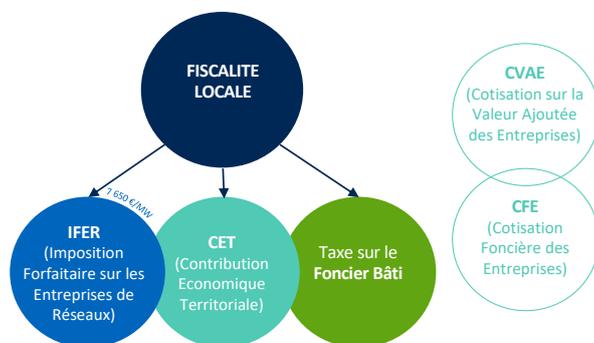
M. le maire de Prez-sous-Lafauche nous signale qu'en juin 2020, lors de la distribution du document d'information relatif au projet ERG, la page Facebook de la commune s'était fait le relai de cette action. Il précise que sur 60 commentaires, seuls deux étaient sceptiques sur le projet. **Pour le moment, ils jugent que le projet ne fait pas débat dans leurs communes respectives, aucun opposant ne s'est manifesté.**

M. Brayer, vice-président de la communauté de communes Meuse Rognon chargé du développement économique et de la politique territoriale de santé, nous précise que les développeurs éoliens engagent peu de démarches de concertation de ce type. En effet, en tant qu'élu il a déjà été amené à se positionner sur des projets éoliens mais n'a pas souvent eu tous les éléments nécessaires pour nourrir sa réflexion. Ce constat est partagé à l'échelle de l'intercommunalité qui a coutume de se ranger derrière l'avis des communes concernées par le projet. Dans cette optique, M. Brayer a souligné apprécier la démarche d'ERG de créer un comité de suivi.

Les élus suggèrent que le maire d'Aillianville, commune sur laquelle est déjà implanté un parc éolien, soit invité au prochain comité de suivi afin de leur faire bénéficier de son expérience.

## Les retombées locales :

Afin de présenter les retombées locales et d'initier une discussion sur leur future utilisation, le modèle économique d'ERG est réexpliqué. En tant que développeur et exploitant, la société ERG est présente du début du projet à la fin de la vie du parc, gérant également la maintenance en interne. À ce titre, la société ERG ne revend pas ses parcs, elle ne fait des profits que sur la production d'électricité.



		TFB	CFE	CVAE	IFER	
	Base	226 517	226 517	-	7 650	
	Abattement	0,04	0,056	-	-	<b>Total taxes par échelon administratif</b>
Vesaignes	Taux	7,34%	8,64%	0%	10%	22 074 €
	Retombées	2 055 €	3 495 €	- €	16 524 €	
Prez	Taux	8,43%	12,64%	0%	10%	23 997 €
	Retombées	2 380 €	5 113 €	- €	16 524 €	
Meuse-Rognon	Taux	7,04%	5,64%	26,50%	50%	87 488 €
	Retombées	1 971 €	2 281 €	616 €	82 620 €	
Département	Taux	23,94%	0%	23,50%	30%	56 821 €
	Retombées	6 703 €	- €	546 €	49 572 €	
Région	Taux	0%	0%	50%	0%	1 162 €
	Retombées	- €	- €	1 162 €	- €	
	<b>Total</b>	13 089 €	29 774 €	2 325 €	165 240 €	191 543 €

Les élus municipaux profitent de la présentation du tableau pour rappeler à leur homologue de l'intercommunalité que le projet a toujours été conçu sur des parcelles communales. Cette condition sine qua non permet de faire bénéficier aux communes et aux habitants de toutes les retombées possibles du parc éolien. Ainsi, avec cet apport locatif, ils permettent également de se protéger en cas d'une modification de la fiscalité relative à l'éolien.

**Un vif intérêt a été manifesté sur la possibilité qu'ERG s'appuie sur des entreprises locales dans la phase travaux.** Bien que la question soit posée très en amont, un volet de la charte d'engagement, document qui recense tous les engagements du futur exploitant vis-à-vis des riverains du projet en termes de maîtrise des impacts et de mesures d'accompagnement, pourrait porter sur cette donnée.

### **Utilisation des fonds disponibles via les mesures d'accompagnement :**

Afin d'accompagner l'insertion territoriale d'un parc éolien, **le développeur peut décider d'allouer une somme appelée « mesure d'accompagnement », destinée à financer des projets locaux. Conditionnés à la réalisation du parc,** ERG contrôle et encadre très fortement ces fonds qui ne peuvent être utilisés que dans certains buts :

- Accompagner la transition énergétique
- Favoriser le développement durable
- Améliorer le cadre de vie
- Stimuler le développement local

Les mesures d'accompagnement ne peuvent subventionner un projet passé ou réalisé, même celui-ci s'inscrit dans le cadre décidé par le développeur.

Quelques exemples de projets concrets qui pourraient être développés avec le soutien des mesures d'accompagnement du parc sont évoqués au cours de la discussion :

- Toiture des bâtiments communaux avec des panneaux photovoltaïques.
- Réaménagement de l'étang communal de Vesaigues pour rendre les berges praticables à la promenade.
- Réaliser des panneaux d'information sur l'éolien en général et le soutien des élus dans le cadre de ce projet.
- Réaliser des initiatives de pédagogies ou de développement touristique qui sensibiliseraient à la transition énergétique.

### **Points transversaux évoqués au cours de la séance :**

- Les échanges menés entre l'équipe projet et l'ONF n'ont pas permis leur présence pour ce premier comité de suivi. Pour autant, un effort tout particulier sera fait pour permettre la présence de l'ONF, selon leurs disponibilités, lors du prochain comité de suivi. À ce titre, les élus ont rappelé que l'ONF était le gestionnaire des forêts communales concernées par le projet. Les élus soulignent que la présence de l'ONF est indispensable.
- Point sur le manque d'inspecteurs ICPE dans le département de la Haute-Marne, ce qui ralentit le traitement des procédures, notamment celui du projet éolien de Reynel, situé à proximité de la zone d'étude et porté par ERG. La question d'un potentiel blocage politique sur l'éolien en forêt dans l'ancienne Région Champagne-Ardenne est abordée.
- Une discussion et des réflexions sur le nom du projet ont été initiées.
- La période des travaux et les nuisances potentielles pour les riverains. Un point sur les principales installations et manœuvres qui doivent être réalisées pour construire un parc éolien a été fait.

- Raccordement : la question du câblage et la manière dont il est conçu, ainsi que son point de passage, est évoquée. Cependant, ERG ne possède pas de visibilité sur la question puisque cette partie est réglementairement laissée à ENEDIS ou RTE (selon le type d'installation) une fois l'autorisation obtenue. Pour autant, ERG souligne que si ENEDIS ou RTE souhaitent se raccorder au poste source le plus proche, cela limiterait les gênes liées à l'enfouissement des câbles et de faire baisser les coûts. Il est également précisé que si le tracé peut suivre celui des parcs ou installations existantes (comme Aillianville), il n'est techniquement pas possible de se raccorder sur le même câble.
- Une installation de stockage d'énergie est en cours de développement sur la commune de Vesaignes. Il s'agit d'un poste permettant de stocker le surplus d'énergies et de le réinjecter dans le réseau. Il se situera à 100 m de l'actuel poste source et fonctionnera via la technologie des batteries.
- Les élus se sont déclarés très intéressés par la journée de l'éolien. Ils souhaitent pouvoir bénéficier de l'expérience d'élus et de riverains d'un parc en forêt en fonctionnement, notamment sur la question du bruit.
- Dans le but de contribuer à travailler à un projet de territoire, les élus souhaitent que les entreprises locales soient sollicitées par ERG lors de la construction du parc. ERG, favorable à cette proposition, souhaite ajouter ce point à une charte d'engagement.
- Sur la question du périmètre réglementaire de l'enquête publique, il a été précisé que toutes les communes situées dans un rayon de 6 kilomètres autour de la zone d'étude seront amenées à se prononcer sur le projet.

### **À venir :**

- Une demi-journée de l'éolien est organisée le 12 juin 2021. Une permanence publique aura lieu entre 13h et 15h puis à 15h les volontaires pourront prendre un bus affrété par ERG pour se rendre dans la Meuse afin de visiter un parc éolien en forêt et y échanger avec les élus locaux de ce parc éolien.
- Un prochain comité de suivi élu sera organisé après l'été.